

## SIVU les Alouettes

### DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2017

Nombre de conseillers en exercice	8
Nombre de conseillers présents	7
Vote par procuration	0
Nombre de conseillers votant	7

Le premier février deux mille dix-sept à vingt heures le Comté Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique LES ALOUETTES, légalement convoqué le 25 janvier s'est réuni en mairie de SAINT JOSEPH, sous la présidence de Monsieur Guy PIEGAY, Président.

#### En présence de :

##### Titulaires :

MM. Guy PIEGAY, Marc ROSIER, Alain GONZALEZ, Claude CHIRAT, Frédéric FONT, Christian FAYOLLE, Pierre GOUTAGNIEUX.

##### Suppléants :

##### Présents sans voix délibérative :

Mmes et MM. Annick ROATTINO, Christelle BARLET

##### Secrétaire de Séance :

M. Claude CHIRAT

#### 01- approbation du compte rendu du 20 décembre 2016

Aucune remarque n'étant apportée au compte rendu du 20 décembre 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### 02- débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : M. le Président

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire depuis la loi du 6 février 1992 pour les communes de plus de 3500 habitants ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunaux lorsqu'ils sont constitués d'une commune de plus de 3500 habitants.

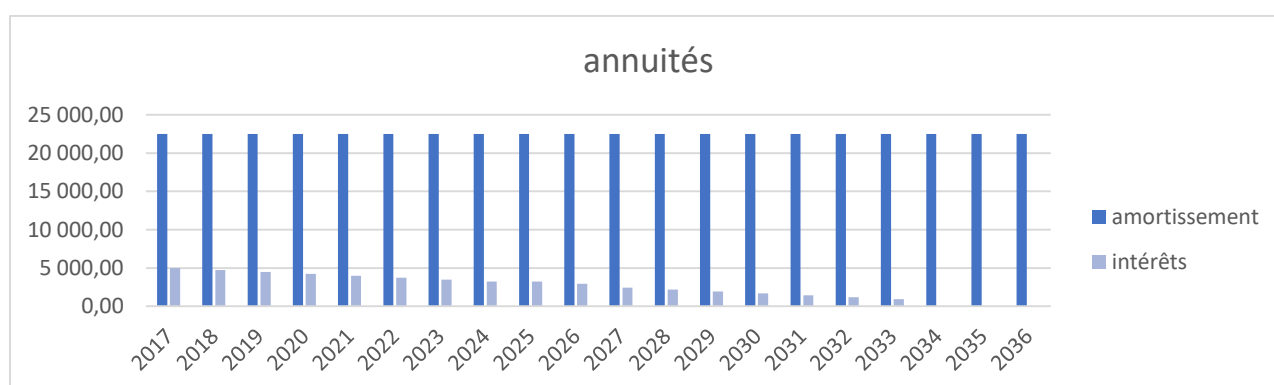
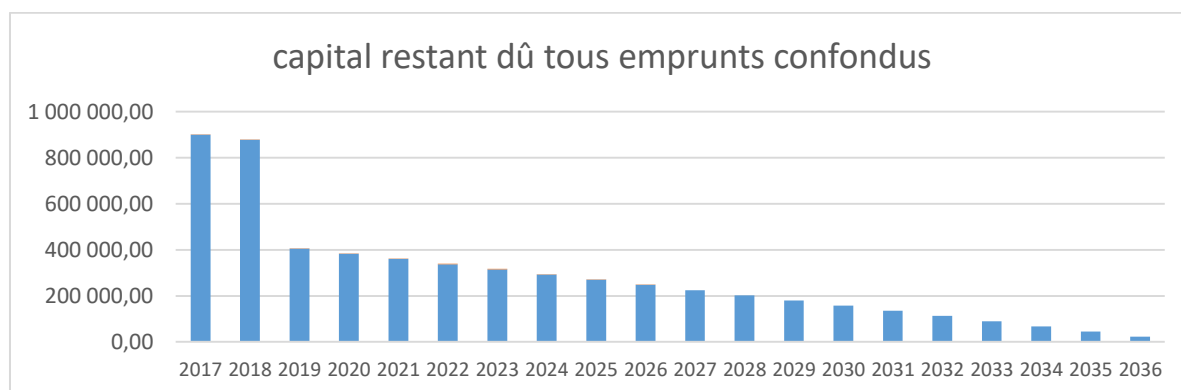
Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget à venir.

SIVU Les Alouettes siège social : mairie de SAINT MARTIN LA PLAINE 1 route de la Tour 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE - sivulesalouettes@saintmartinlaplaine.fr

## Endettement :

Le SIVU a contracté un emprunt sur le long terme de 450 000 euros auprès de la caisse d'épargne à taux fixe sur 20 ans.

L'emprunt court terme, du même montant, a été contracté sur 24 mois.



Les deux populations de SAINT MARTIN LA PLAINE et de SAINT JOSPEH soit environ 5800 habitant. Cet endettement représente en 2017 la somme de 78.05 euros /habitant.

## Investissement 2017 :

En terme d'investissement, le SIVU doit terminer en 2017 les travaux de restructuration et extension des vestiaires ainsi que l'achat d'une brosse pour l'entretien du terrain.

En 2017, le SIVU devra inscrire une somme supplémentaire de 77 000 euros TTC au budget en investissement.

Sur le plan de la trésorerie, le SIVU a perçu en 2016 30% de la DETR et 50% des fonds issus de l'UEFA.

M. le Président fait un point sur les sommes inscrites en section d'investissement en 2016 :

BUDGET sivi INVESTISSEMENTS							
OPERATIONS							
DEPENSES					RECETTES		
opérations	montant total TTC	BP + dm	réalisé	rar	BP + dm	réalisé	rar
		2016	2016	2016	2016	2016	2016
<b>01- création terrain-vestiaires</b>							
études+ maîtrise d'œuvre	41 172,00	10 000,00	17 927,40	23 244,00	10 000,00	49 733,70	
terrain	623 091,22	882 000,00	633 088,18	146 000,00	40 000,00	40 000,00	
vestiaire	300 000,00						
géomètre + presse	1 905,08		903,08	2 700,00		72 765,52	
sondage	3 528,00		3 516,24			14 000,00	
<b>sous total</b>	<b>969 696,30</b>	<b>892 000,00</b>	<b>655 434,90</b>	<b>171 944,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>176 499,22</b>	<b>0,00</b>
<b>02- matériel</b>							
		4 000,00		4 000,00			
<b>sous total</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité,

- Prend acte du débat d'orientation budgétaire au vu du rapport présenté par le Président,

### 03- vestiaires- lancement du projet et demande de subvention

Rapporteur : Marc ROSIER

Il est proposé au Conseil syndical de se prononcer sur le projet des vestiaires proposé par le maître d'œuvre et de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la réserve parlementaire.

Lors d'une récente réunion, le club a souhaité une étanchéité des vestiaires qui communiquent avec l'espace douche. L'idéal serait de poser deux portes de chaque côté pour fermer les vestiaires. Le sol ne sera pas en béton quartz mais plutôt en carrelage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- Décide le lancement du projet de restructuration extension des vestiaires,
- Arrête le montant prévisionnel des travaux de restructuration extension des vestiaires à la somme de 250 000 euros HT,
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la réserve parlementaire,
- Autorise le président à signer tous documents y relatifs.

### 04-questions diverses

Le permis de construire concernant les travaux des vestiaires doit être déposé en février par l'architecte. Une rencontre sera programmée également en février avec lui pour préparer le dossier de consultation des entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Président  
Guy PIEGAY

Fait à SAINT MARTIN LA PLAINE, le 5 février 2017  
Affiché publié le 5 février 2017  
Transmis au contrôle de légalité le  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.